

COMMUNE D'HAVERSKERQUE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

L'an deux mil seize

Le mardi vingt-neuf mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALLOIS, Maire, en suite de convocation en date du 24 mars 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM. Jean-Michel GALLOIS, Eddy ROLIN, Jean-Michel LAROYE, Flavien VANDEN CASTEELE, Christophe COLSON, Joël TOURSEL, Bertrand TRINEL, Mmes Brigitte DELANNOY, Catherine GOEDGEBUER, Géraldine OLSZEWSKI-D'HAESE, Peggy DAVID, Christelle BRISBART, Nelly LETE, Domitille DENEUVILLE,

Absents excusés : M. Philippe FAUQUENOY donnant procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Monsieur Jean-Michel LAROYE a été élu secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 29 février 2016 appelle les observations suivantes :

Il avait été précisé que le compte rendu de la session du 17 décembre ne serait adopté qu'après modification. Les corrections apportées dans le compte rendu du 29 février ne comporte pas l'ensemble des remarques comme :

- La question posée quant au fait de faire intervenir une entreprise pour la pose d'une clôture au lieu des services techniques qui est restée sans réponse,
- La demande d'informations complémentaires relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie a-t-elle été faite ? Réponse : pas encore
- Pourquoi le compte rendu est-il affiché sur le site avant approbation par le Conseil ?
 - o Réponse : Le compte rendu doit être communiqué dans un délai réglementaire alors qu'il n'est soumis au Conseil qu'à la réunion suivante.
- Des remarques ayant été faites par mail, le compte rendu aurait dû être modifié avant publication :
 - o Réponse : des modifications ont été faites → mais toutes les remarques n'ont pas été prises en compte
- Il n'a pas été fait mention des risques liés à la reprise de compétence finances – ressources humaines en direct par le Maire suite au retrait des délégations à la première adjointe.
- Question sur l'existence d'un registre des arrêtés :
 - o Réponses : un registre des arrêtés du Maire existe → les documents sont repris dans un dossier mais non reliés, il ne s'agit donc pas d'un registre.
- Qu'en est-il de l'implication de la commune dans le dossier Mission Région Numérique porté par la Communauté de Communes Flandre Lys ? Les communes pourront bénéficier de l'appui d'un technicien informatique pour l'étude des projets.
- Madame Brigitte DELANNOY précise qu'elle n'a pas utilisé le terme "injuste" concernant l'accusation portée contre elle. Celle-ci a entraîné le retrait par le Maire des délégations qu'il lui avait confiées pour perte de confiance, ce qu'une partie des élus n'admettent pas. Elle maintient sa demande de confrontation à laquelle le Maire répond que celle-ci ne peut se faire dans le contexte du conseil municipal mais par le biais d'un dépôt de plainte. Monsieur Bertrand TRINEL précise que les faits reprochés ne sont passibles d'aucune peine contrairement aux informations données par le Maire.

Concernant le compte rendu du 9 novembre, il est noté que le premier tableau concernant la décision budgétaire modificative relative au transfert de crédit pour la reprise de l'ancien tracteur et les honoraires de l'architecte reprend 2 fois les mêmes données. Celui-ci sera corrigé puisqu'il s'agit d'un problème lié à l'insertion du tableau, les comptes et montant indiqués étant bien conformes à la décision du conseil.

Par 12 voix contre et 3 abstentions, le compte rendu n'est pas adopté. Après modification, il sera soumis à nouveau au vote du Conseil.

2. Compte administratif 2015

Le Maire précise que l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Il ajoute que l'article L2121-14 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace et que lorsque le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Présentation du Compte Administratif du Maire :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015 :

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Excédent de fonctionnement : | 142 315.60 € |
| Déficit d'investissement : | - <u>12 459.12 €</u> |
| Excédent de l'exercice : | 129 856.48 € |

RÉSULTATS DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT

| | | |
|---------------------------------------|--|-----------------------|
| Résultats de l'exercice 2015 : | Recettes : | 1 043 444.45 € |
| | Dépenses : | - <u>901 129.26 €</u> |
| | Excédent de fonctionnement 2015 : | 142 315.60 € |
| | Excédent de fonctionnement 2014 : | <u>507 441.58 €</u> |
| | Excédent de fonctionnement cumulé : | + 649 757.18 € |

INVESTISSEMENT

| | | |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Résultats de l'exercice 2015 : | Recettes : | 184 484.63 € |
| | Dépenses : | - <u>196 943.75 €</u> |
| | Déficit d'investissement 2015 : | - 12 459.12 € |
| | Excédent d'investissement 2014 : | + <u>16 997.72 €</u> |
| | Excédent d'investissement cumulé : | + 4 538.60 € |

RESTES A RÉALISER 2015 :

| | | |
|--|-------------------------------------|---------------------|
| | Dépenses : | 581 700.00 € |
| | Recettes : | - 218 883.00 € |
| | Excédent d'investissement reporté : | - <u>4 538.60 €</u> |
| | Besoin de financement : | 358 278.40 € |

RÉSULTAT FINAL :

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
| | Excédent de fonctionnement cumulé : | + 649 757.18 € |
| | Excédent d'investissement cumulé : | + 4 538.60 € |
| | Besoin de financement : | - <u>362 817.00 €</u> |
| | Résultat de clôture 2015 : | + 291 478.78 € |

Une explication est demandée sur le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui représentent 76 % des montants prévus au budget primitif 2015, ce qui dénote d'une mauvaise gestion et ne respecte pas les engagements pris auprès de la population.

Le Maire répond que dans l'attente du résultat de l'audit comptable, les dossiers ont été mis en attente. De plus, début 2015, le changement de secrétaire de mairie a induit des retards :

- Pour la rénovation intérieure de l'église Saint Vincent, les membres du conseil ayant souhaité garder l'église ouverte jusqu'au 11 novembre, les travaux n'ont pu démarrer que mi novembre et sont prévus jusque juin 2016.
- Il faut tenir compte des délais de mise en œuvre des procédures de marché :
 - o dans le démarrage des travaux de voiries pour lequel une première procédure ayant été déclarée infructueuse par la Commission d'Appels d'Offres, il a été nécessaire de relancer la consultation. L'attribution du marché ayant été validée en novembre, l'entreprise a reporté son intervention au printemps 2016 en raison des risques d'intempéries.
 - o Pour l'assistance à la révision du PLU
- Les procédures d'acquisition de parcelles, validées en 2015, pour lesquelles les actes de vente ont été signés en janvier 2016,

Des remarques sont faites quant à l'augmentation du compte 6042, achat de prestations de services. Il est précisé que celui-ci comprend les illuminations de Noël de 2014 facturées début 2015 et celles de 2015, facturées en décembre. La question est posée de faire intervenir une entreprise à la place des services techniques. Ce choix a été fait par mesure de sécurité compte tenu des impératifs liés au travail en hauteur et de l'absence d'équipement adapté.

Il est souligné la difficulté de comprendre un document qui n'a pas été présenté au préalable.

Concernant l'évolution des frais de publication, il est précisé que le journal communal s'étoffe. Le choix de la qualité du papier, plus cher, est mis en question. L'encart concernant la Guerre 1914-1918 est-il nécessaire. Il conviendrait de réfléchir à une meilleure concertation concernant le contenu du journal.

Concernant le compte 61521, entretien de terrains, la question se pose d'une augmentation conséquente. Quelle réflexion a été menée ? L'accent est mis sur l'intérêt du travail en commission.

Le Conseil Municipal élit Madame Nelly LETE comme Présidente de séance.

Le Maire ayant quitté la salle, la Présidente soumet le compte administratif au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, par 9 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions, n'approuve pas le compte administratif du Maire.

3. Examen du Compte de Gestion du Receveur pour l'année 2015

Le Maire expose que, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Receveur a dressé le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire indique que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, par 9 voix contre, 2 voix pour et 4 abstentions, n'adopte pas le compte de gestion du Receveur.

4. Affectation de résultats

Le compte administratif et le compte de gestion n'ayant pas été approuvés, le Conseil Municipal, par 9 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions, n'approuve pas la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016 :

- 291 478.80 € au Compte 002 - Recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement)
- 358 278.40 € au Compte 1068 - Excédent de fonctionnement transféré au résultat
- 4 538.60 € au Compte 001 - Recettes d'investissement (excédent d'investissement)

5. Budget Primitif 2016

Le Maire expose à l'Assemblée que l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le budget primitif de la commune est voté par chapitre.

Le budget primitif pour l'année 2016 est présenté au Conseil Municipal comme suit :

| Section | Chapitre | Libellé | Recettes | | Dépenses | |
|------------------------------|----------|--|------------|----------------|------------|----------------|
| | | | RAR | Prévision 2016 | RAR | Prévision 2016 |
| Invt | 001 | Solde d'exécution d'investissement reporté | | 4 538.60 | | |
| Invt | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 200 000.00 | | |
| Invt | 10 | Dotations fonds divers réserves | | 381 278.40 | | |
| Invt | 13 | Subventions d'investissement | 218 883.00 | 422 920.00 | | |
| Invt | 16 | Emprunts en euros | | 400 000.00 | | 12 229.00 |
| Invt | 040 | Opérations d'ordre entre section | | | | 3 000.00 |
| Invt | 20 | Immobilisations incorporelles | | | | 124 300.00 |
| Invt | 21 | Immobilisations corporelles | | | 581 700.00 | 906 391.00 |
| TOTAL | | | 218 883.00 | 1 408 737.00 | 581 700.00 | 1 045 920.00 |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | | | | 1 627 620.00 | | 1 627 620.00 |
| Fonct | 002 | Excédent antérieur reporté | | 291 478.78 | | |
| Fonct | 011 | Charges à caractère général | | | | 409 800.00 |
| Fonct | 012 | Charges de personnel | | | | 500 050.00 |
| Fonct | 014 | Atténuation de produits | | | | 275.78 |
| Fonct | 022 | Dépenses imprévues | | | | |
| Fonct | 023 | Virement à la section d'investissement | | | | 200 000.00 |
| Fonct | 65 | Autres charges de gestion courante | | | | 155 800.00 |
| Fonct | 66 | Charges financières | | | | 8 170.00 |
| Fonct | 67 | Charges exceptionnelles | | | | 500.00 |
| Fonct | 042 | Opérations d'ordre entre section | | 3 000.00 | | |
| Fonct | 70 | Produits des services | | 41 300.00 | | |
| Fonct | 013 | Atténuations de charges | | 26 000.00 | | |
| Fonct | 73 | Impôts et taxes | | 561 967.00 | | |
| Fonct | 74 | Dotations et participations | | 335 100.00 | | |
| Fonct | 75 | Autres produits de gestion courante | | 8 550.00 | | |
| Fonct | 77 | Produits exceptionnels | | 7 200.00 | | |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | | | | 1 274 595.78 | | 1 274 595.78 |

Il est proposé de retravailler le budget primitif suite à l'impossibilité de valider les reports de résultats du compte administratif.

Des questions sont posées concernant la fourniture de denrées bio pour la cantine, ou de donner la priorité aux produits locaux. Ces produits étant plus chers, l'équipe municipale précédente n'avait pas souhaité maintenir cette démarche.

Des éclaircissements sont demandés concernant la situation d'un agent contractuel recruté sur 6 mois et non 12 comme souhaité par les élus. Ce contrat de 6 mois correspond à la mise en place d'un contrat de remplacement d'un agent en disponibilité, susceptible de solliciter sa réintégration. La situation devra être revue dès lors que l'agent concerné aura fait connaître sa position.

La question du remboursement des frais de déplacement des élus reste posée. Le trésorier demandant qu'une délibération soit prise, bien que celle-ci ne soit pas prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, cette délibération ne pourrait pas avoir d'effet rétroactif. Il sera demandé au trésorier une réponse écrite.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner le vote du budget primitif pour l'année 2016 et d'organiser une réunion de préparation préalablement au nouveau vote.

6. Travaux 2016 et demandes de financement

Le projet d'extension de l'école Antoine de Saint Exupéry pour la création d'une salle de classe supplémentaire et d'espaces de stockage est approuvé par les élus siégeant en commission travaux.

Ce type de projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), et pourrait bénéficier d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales et éventuellement du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le Maire à solliciter les différentes subventions possibles dans le cadre de ce projet d'extension.

7. Subventions aux Associations

Au vu des rapports moraux et financiers fournis dans les demandes de subvention et de l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901", le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur verser les subventions suivantes :

| | |
|---|----------|
| Accro Bike Club Moto Haverskerque | 500.00 € |
| Amicale Don du sang bénévoles Merville Estaires La Gorgue et environs | 60.00 € |
| Amicale Sapeurs Pompiers Haverskerque | 300.00 € |
| Anciens Combattants Haverskerque | 180.00 € |
| Anciens Combattants Haverskerque (Bleuets de France) | 30.00 € |
| Chambre des Métiers Nord/Pas-de-Calais | 101.60 € |
| Club Couture Haverskerque | 350.00 € |
| Club des Aînés Haverskerque | 225.00 € |
| Club Gymnastique Haverskerque | 300.00 € |
| Club Pétanque Haverskerque | 210.00 € |
| Collège G. Brassens | 49.50 € |
| Comité Gestion Livres Lycée A. France Lillers | 88.00 € |
| Coopérative scolaire OCCE Haverskerque | 225.00 € |
| École Publique St Exupéry (<i>voyages fin année</i>) | 335.00 € |
| Des Paysages, des Jardins et des Hommes | 450.00 € |
| Des Paysages, des Jardins et des Hommes : Fête de la tomate | 500.00 € |
| Jardin Bio Nature Haverskerque | 70.00 € |
| Jeu Club Lys Haverskerque | 120.00 € |
| Société Communale de chasse Haverskerque | 100.00 € |

Leur demande n'étant pas définies, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite aux demandes présentées par les associations suivantes :

- Association Française des Scléroses en plaques (AFSEP) - Blagnac
- Association Locale de Recherche et de Documentation pédagogique - Hazebrouck
- Groupement d'Intérêts Cynégétiques - Vieux-Berquin
- Institut pour la Recherche sur le Cancer - Lille

8. Questions diverses

a. Information concernant les décisions du Maire à compter du 1^{er} juillet 2015 :

1 - Affectation des propriétés communales :

- Permanences du CCAS transférées en médiathèque à la rentrée 2015 en raison de l'ouverture de la 5^{ème} classe.
- Transfert de la garderie périscolaire dans les locaux précédemment occupés pour les permanences du CCAS au même motif.

4 - Marchés en procédure adaptée :

Juillet 2015

- Entretien du fossé entre la rue du moulin et la D 916 : Contrat triennal avec l'association REAGIR de Lestrem pour 990,00 HT/par an soit 1188 € TTC
- Aménagement voirie Rue du Moulin : Société MTM pour un montant de 7392 € HT soit 8871 € TTC
- Cheminement piéton parking de la SDF : Alliances TP pour un montant de 9024 € HT soit 10828 € TTC
- Tracteur Tondeuse : Ets PATOUX pour un montant de 14500 € HT soit 17400 € TTC

Août 2015

- Fourniture et pose de feux à récompense RD 916 : RESEELEC pour un montant de 16 303 € HT soit 19563 € TTC.
- Mise en sécurité garderie – pose de plaques de rive : EURL Haesewindt pour un montant de 1805 € HT soit 2167 € TTC

Septembre 2015

- Renouvellement d'une partie de la vaisselle salle des fêtes : Sté SOGEMAT pour un montant de 1494 € soit 1792 € TTC

Octobre 2015

- Plantation RD 916 : Pépinière GUISSÉ pour un montant HT de 2415 € soit 2898 € TTC
- Remplacement des panneaux de signalisation : COMAT et VALCO pour 5675 € HT soit 6810 € TTC (35 panneaux, panonceaux et accessoires)
- Éclairage parking Salle des Fêtes : RESEELEC pour un montant de 3005 € HT soit 3605 € TTC

Novembre 2015

- Illuminations de Noël : Contrat de location de 3 ans avec EIFFAGE Énergie à compter de 2014 – Renouvellement pour 2 611.92 € 6 – Ajout de traversées de route pour 3 252 € HT soit 3903 € TTC + fourniture et pose des mats pour un montant de 1582.90 € HT soit 1900 € TTC

Décembre 2015

- Calendrier : Presse Flamande pour 767 € HT

Janvier 2016

- Journal communal : Presse flamande pour 2679 € HT soit
- Marquage routier abribus : Société T1 pour 2445 € HT soit 2934 € TTC
- Travaux sécurisation Route Nationale : Alliances TP pour 1496 € HT soit 1795 € TTC
- Diagnostic du bâtiment Rue du 8 Mai pour propositions : Mme DECOOPMAN pour 3120 € HT soit 3744 € TTC et Agence DEBROCK pour un montant HT 3750 € HT soit 4500 € TTC.

Février 2016

- Renouvellement pack marché on line : diffusion des marchés publics pour 399 € HT/an soit 478.80 € TTC
- Clôture parcelle projet parking : Les Clôtures de la Lys pour 3544 € HT soit 4255 € TTC

Mars 2016

- Fourniture de jeux d'extérieur : proposition dans le cadre de déstockage de la Sté MEFRAN pour un montant de 2930 € HT soit 3312 € TTC
- Fourniture de matériel pour entretien Salle des Fêtes en régie : Willart Hovine pour 2200 € HT soit 2640 € TTC

6 - Contrats d'assurance :

- Signature des avenants relatifs aux contrats d'assurance pour l'année 2016 avec AXA Assurance à Merville : Véhicules, multirisque (bâtiments) pour un montant de 9800 € – Responsabilité Civile évènements pour 1 400 € - Risques locatifs salle polyvalente : 450 € Multirisque informatique 318 €.

7 – Création des régies comptables :

- Régie de recettes services aux familles et cimetière, encours 3000 € avec cautionnement
- Locations de salle et photocopies, encours 1220 € sans cautionnement
- Garderie périscolaire et médiathèque, encours 1220 € sans cautionnement

8 - Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières :

- 13 concessions attribuées pour une période de 30 ans (3 en septembre – 1 en octobre – 2 en décembre – 1 en janvier – 2 en février – 4 en mars : 7, 15, 21 et 24)

12 - Fixation du montant des offres de la commune à notifier aux propriétaires : Les projets d'acquisition de parcelles et le montant des offres à proposer aux propriétaires ont systématiquement fait l'objet d'une délibération du Conseil

b. Parcours santé

Pour information du conseil :

Une proposition d'implantation d'un parcours sportif entrant dans le projet mutualisé par la Communauté de Commune Flandre Lys a été transmise ce jour pour validation de l'implantation et du cahier des clauses techniques particulières. Une réponse est attendue pour le mercredi 30 mars 2016 en fin de journée.

Vu les avis favorables recueillis antérieurement, le dossier technique sera validé auprès de la Société Étamine et de la CCFL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.